

*Nos textes sont transmis. Leur lecture en est différente et politique car elle rend visible la multiplicité de sexes et de genres.

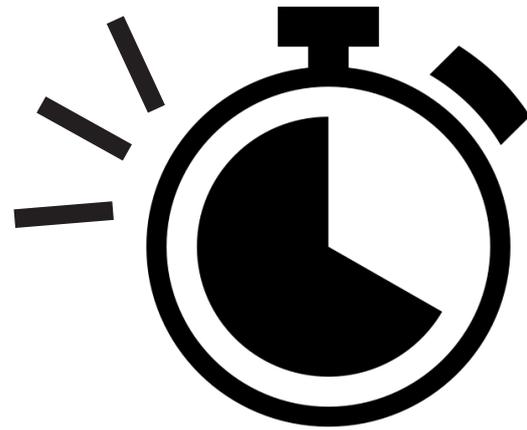
Après la réussite des journées de grèves nationales des 10 octobre, 17 novembre et 29 novembre à l'appel du collectif « Touche pas ma ZEP » et de l'intersyndicale nationale (CGT, SUD, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, FO), la mobilisation et la détermination des collèguEs ne font qu'accroître. Le mouvement continue de s'amplifier avec à ce jour 87 lycées dans 14 académies qui ont signé l'appel « Touche pas ma ZEP » • Des personnelEs agents techniques des lycées et vie scolaire se sont mis en grève aux côtés des enseignantEs, et la mobilisation a touché aussi des collèguEs de collèges et d'écoles •

Les annonces de la Ministre du 28 novembre relèvent de l'enfumage

Depuis le début du mouvement, cette mobilisation a permis des reculs importants du ministère. Sur les moyens d'abord avec la prolongation de deux ans du moratoire pour les personnels, le « maintien de tous les moyens supplémentaires dont bénéficient les lycées de l'éducation prioritaire » et l'obtention de 450 postes pour les « lycées les plus défavorisés ». Mais sur le fond surtout avec le changement net du discours de la ministre sur la nécessité de classer les lycées, alors même qu'au printemps elle affirmait que l'éducation prioritaire avait vocation à s'arrêter à la fin du collège. Sud éducation 13 considère que ces annonces relèvent de la gageure et ne traitent pas le problème qu'il soulève :

> **Au sujet des indemnités et les bonifications pour les mutations :** leur prolongation pour deux ans relève d'une « clause de sauvegarde » qui signifie en fait la fin de tout dispositif d'éducation prioritaire pour les lycées à très court terme. Ce qui est présenté comme une avancée pour ces lycées revient en fait à avaliser leur disparition.

LE 3 JANVIER...



... les lycées ZEP ne feront pas la rentrée

La Ministre promet le maintien de moyens alors même qu'aucun décret, aucun arrêté n'existe actuellement, pas même en école ou collège REP ou REP+, pour déterminer des moyens contraints et pérennes pour les établissements dits prioritaires. La ministre ne peut se référer ici à aucun texte réglementaire, et ne peut donc apporter aucune garantie quant à ses promesses !

> **Concernant la création d'emplois nouveaux :** cette annonce ne concerne que la seule rentrée 2017 ; les années suivantes reposent donc sur une incertitude majeure et cette annonce est donc sujette à caution ! Par ailleurs, la référence subjective aux « lycées les plus défavorisés » ne renvoie à aucune catégorie juridique de l'éducation nationale. Quel sens y a-t-il à annoncer des moyens supplémentaires si l'identité des bénéficiaires est tenue au secret ?

Et quel sens y a-t-il à dissimuler le contenu de cette liste ? Une certitude cependant : les lycées qui n'ont aucun label, mais qui devraient légitimement relever de l'éducation prioritaire, en seraient d'emblée exclus. Enfin ces emplois nouveaux, loin de garantir une baisse conséquente des effectifs par classe, permettront tout juste d'absorber la croissance démographique, sans fournir de moyens réellement supplémentaires.

> **Rien n'est dit sur la revendication de l'extension de la prime aux personnelEs vie scolaire et agents techniques portée par tous les lycées et par l'intersyndicale.**

SUD Education 13 dénonce le chantage inacceptable du ministère.

Concernant la principale revendication des collègues, à savoir la publication d'une carte élargie des lycées en éducation prioritaire avec un label contraignant en termes de moyens, la Ministre renvoie cette question à un éventuel (et plus qu'incertain) prochain quinquennat ! Sa dernière intervention à ce sujet dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale a été vécue comme une véritable injure faite aux usagers et aux personnelEs des lycées ZEP : votez PS si vous voulez que l'on réponde à vos revendications. Elle fait d'établissements en souffrance et en urgence sociale un enjeu électoral. C'est une honte !

SUD Education 13 relaie et soutient l'ultimatum lancé par l'intersyndicale d'Aix-Marseille, le collectif « Touche pas à ma ZEP » et les AG des personnelEs en lutte.

Les personnelEs ont lancé un ultimatum à la Ministre. Dans leur grande mansuétude ils ont laissé plus d'un mois au ministère pour établir la carte des lycées dans l'éducation prioritaire, un temps largement suffisant pour classer près de 400 établissements. A compté du 3 janvier 2017, sans réponse positive de la ministre, les lycées ne feront pas leur rentrée. D'ores et déjà , plusieurs lycées ont voté la grève reconductible.

SUD éducation 13 soutient aussi la demande du collectif « Touche pas à ma ZEP » faite à Najat Vallaud-Belkacem, lui réclamant le paiement des jours de grève, puisque la Ministre a déclaré que «les professeurs des lycées ZEP ont raison de se mobiliser».

SUD éducation 13 appelle l'ensemble des personnelEs à soutenir ce mouvement par des courriers au ministère ou au rectorat et par la constitution de caisses de grève.

Salle des profs du lycée Saint-Ex à Marseille - vendredi 9 décembre



Calendrier de l'Avent ... grève